

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011026

Signataire : ED/EG/ESP

**OBJET : Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus - Approbation du plan prévisionnel de financement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°179 du 15 juillet 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que la délibération du 15 juillet 2010 a approuvé l'opération de restauration du clocher de l'Eglise et autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès d'organismes susceptibles de financer l'opération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame des Vertus annexé à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué